



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

Délibérations du Comité syndical

SEANCE DU 2 JUILLET 2019

OBJET :

**COMPTE ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 2018**

L'an deux mille dix-neuf, le deux juillet, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Etablissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le vingt juin en raison d'un défaut de quorum lors de la séance du vingt juin, se sont réunis à 9h30 au siège de l'Etablissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12è.

Etaient présents :

Au titre du Conseil de Paris :

Mme Annick OLIVIER

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

M. Gabriel MASSOU

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

Frédéric MOLOSSI

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Mme Chantal DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

M. Jean-Michel VIART

Nombre des membres composant le Comité syndical.....	27
En exercice.....	26
Présents à la séance.....	5
Représentés par mandat.....	2
Absents.....	19

Etaient absents excusés :

MM. Jean-Pierre ABEL, Pierre AURIACOMBE, Belaïde BEDREDDINE, David BELLARD et Pierre BELL-LLOCH, Mme Célia BLAUDEL, MM. Jean-Michel BLUTEAU et Nicolas BONNET-OULADJ, Mme Colombe BROSEL, M. Daniel COURTES, Mme Josiane FISCHER, MM. Laurent GOUVERNEUR et Daniel GUERIN, Mme Halima JEMNI, M. Bertrand KERN, Mme Anne-Christine LANG (démissionnaire), MM. Denis LARGHERO et Christian METAIRIE, Mmes Valérie NAHMIAS et Anne-Constance ONGHEMA, MM. Patrick TREMEGE et François VAUGLIN

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

M. Jean-Pierre ABEL à M. Jean-Michel VIART

M. Denis LARGHERO à M. Frédéric MOLOSSI

La majorité des membres étant présente.

M. Jean-Michel VIART a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

Document de réception - Ministère de l'Intérieur

75-200075224-20190702-2019-06-08-DE

Document certifié exécutoire

Document réception par le préfet : 02/07/2019

Document fichier : 02/07/2019

Document sur l'autorité compétente par délégation

Chef du service secrétariat général
affaires juridiques - Contrôle de gestion

Caroline CARLIER



2019-06/08

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 2 JUILLET 2019**

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

Le Comité syndical,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment le titre II du livre IV de la cinquième partie ;

VU les dispositions de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales qui prévoient la désignation d'un président de séance autre que le Président du Syndicat pour présider au vote du compte administratif ;

VU les dispositions de l'article L. 5421-7 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire comptable M52 ;

VU le budget primitif de l'exercice 2018 voté par le Comité syndical du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs par délibérations n° 2018-02/07 et n° 2018-02/08 au cours de sa séance du 8 février 2018 ;

VU le budget supplémentaire de l'exercice 2018 voté par le Comité Syndical du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs par délibérations n° 2018-06/09 et ° 2018-06/10 au cours de sa séance du 21 juin 2018 ;

VU le rapport de présentation SGL n°2019/27 établi par M. le Président en date du 7 juin 2019 ;

CONSIDERANT que le Comité syndical est réuni sous la présidence de Mme Chantal DURAND délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par l'ordonnateur, M. Frédéric MOLOSSI, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

CONSIDERANT la concordance de valeur entre les écritures du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du comptable public ;

CONSIDERANT le défaut de quorum constaté à la réunion du Comité Syndical du 20 juin 2019, valablement convoqué le 7 juin 2019 ;

VU la convocation du président en date du 20 juin 2019 pour une nouvelle séance le 2 juillet 2019, en application des dispositions de l'article 8-3 des statuts de l'établissement ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article unique : ARRETE le compte administratif de l'EPTB Seine Grands Lacs - syndicat mixte en fonctionnement et en investissement pour l'exercice 2018 en dépenses et en recettes, conformément aux états annexés à la présente délibération et résumé comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	17 751 389,15 €	20 770 131,43 €	3 018 742,28 €
	Section d'investissement	14 206 787,97 €	11 250 639,38 €	-2 956 148,59 €
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Excédent antérieur reporté de fonctionnement	- €	2 700 376,71 €	2 700 376,71 €
	Excédent antérieur reporté d'investissement	- €	1 373 069,44 €	1 373 069,44 €
TOTAL (Réalizations + reports)		31 958 177,12 €	36 094 216,96 €	4 136 039,84 €
RESTES A REALISER A	Section de fonctionnement	- €	- €	- €
REPORTER EN N+1	Section d'investissement	2 808 564,55 €	- €	-2 808 564,55 €
RESULTAT CUMULE (CLÔTURE)	Section de fonctionnement	17 751 389,15 €	23 470 508,14 €	5 719 118,99 €
	Section d'investissement	17 015 352,52 €	12 623 708,82 €	-4 391 643,70 €
TOTAL CUMULE (RESULTAT DEFINITIF)		34 766 741,67 €	36 094 216,96 €	1 327 475,29 €

CLÔTURE 2018

Excédent de fonctionnement	5 719 118,99 €
Déficit d'investissement	-2 956 148,59 €
Besoin de financement (avec	-4 391 643,70 €

Le Président,

Frédéric MOLLOSSI

Vice-président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis